

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 7 juin 2022, à 18h30, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : M. Gérard Grenier, maire, MM. Gérald Ruel, Patrick Bacon et Alain Fradette, conseillers, Mme Chantale Gagné conseillère ;

Sont absentes : Mmes Jocelyne Bérubé et Valérie Simard conseillères.

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SESSION

M. Gérard Grenier, maire, fait lecture de l'avis de convocation et mentionne que celui-ci a bien été reçu par tous les membres du conseil.

2022-06-118 DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT que Madame Karine Dostie a quitté ses fonctions le 22 avril dernier :

CONSIDÉRANT que la municipalité a publié le poste de direction afin de trouver un remplaçant qualifié;

CONSIDÉRANT que la firme Mallette a soutenu la municipalité dans le processus d'embauche;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la candidature de Monsieur Gilles Provencher, et que celui-ci possède les compétences nécessaires afin d'occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrick Bacon, conseiller et résolu :

- De nommer Monsieur Gilles Provencher, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Lac-au-Saumon selon la proposition # 2 de l'entente soumise.
- Que l'entrer en fonction de monsieur Provencher sera en début juillet 2022, la date officielle sera connue sous peu.

ADOPTÉE

2022-06-119 REPRÉSENTANT DE LA VENTE POUR TAXES 2022

CONSIDÉRANT que le 9 juin 2022 à 10h00 aura lieu la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier ;

CONSIDÉRANT que des propriétés sont susceptibles d'être mises en vente par la municipalité de Lac-au-Saumon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Chantal Gagné, conseillère et résolu de nommer Madame Véronique Fournier, représentante de la municipalité afin d'assister à ladite vente pour défaut de paiement de taxes et à enchérir et acquérir les immeubles, pour et au nom de la municipalité, pour le solde de taxes et frais encourus, les propriétés situées dans la municipalité de Lac-au-Saumon.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

2022-06-120 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gérald Ruel, conseiller et résolu de lever la séance. Il est 18h49.

ADOPTÉE

Gérard Grenier ¹
Maire

Véronique Fournier
Secrétaire-d'assemblée

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal